

Publié le 21 juin 2019

Les Epl partent à la conquête de leur bassin régional

La dernière plénière de la Conférence des Epl 2019 était plus une ouverture vers des horizons différents plutôt qu'une conclusion. Les 2 heures de débats qui ont sensibilisé les acteurs de l'économie mixte à envisager cette fois-ci, leur développement par le biais de la coopération dans leur bassin régional.



Comme le rappelle l'Ambassadeur **Jean-Bernard Nilam**, venu représenter le ministère des Outre-mer à la Conférence des Epl, « depuis la loi du 5 décembre 2016, les collectivités locales ont des compétences renforcées dans le domaine de la coopération régionale. Les Epl étant le bras armé de ces collectivités, elles sont dans leur cadre légal pour pouvoir intervenir ». En effet, de plus en plus des coopérations se font dans les bassins régionaux ultramarins au niveau commercial.

Ainsi, en février dernier, une plateforme de coopération « France de l'océan Indien » qui regroupe l'État, La Réunion, Mayotte, TAAF et l'Agence française de développement (AFD) a été créée. La

conseillère régionale à la coopération, **Lynda Lee-Mow-Sim**, explique que la création de cette dernière visait à renforcer la coordination des actions menées par les territoires français de l’océan Indien dans le domaine de la coopération régionale, en facilitant le partage d’informations et les retours d’expérience.

« C’est grâce à un plan régional d’internationalisation des entreprises initié par le Conseil régional de La Réunion, que la Semir soutient les activités exportatrices des entreprises réunionnaises », explique **Alain Tissier**, son directeur. La Sem a ouvert en juillet 2018 à Maputo, capitale du Mozambique, un centre d’affaires pour offrir aux PME réunionnaises, peu armées dans l’export, les moyens logistiques nécessaires à leur implantation, et ce, dès leurs missions d’exploration. Ce centre servirait aussi de point de départ vers d’autres marchés de l’Afrique de l’est : Tanzanie, Kenya...

Autre exemple de coopération régionale d’Epl réussi, avec la Secal dans le Pacifique. « Pourtant, il y a 4 ans, quand nous avons commencé, aller à l’étranger, c’était un voyage en terre inconnue pour nous », évoque sa directrice, **Marie-Paule Robineau**. Son discours a bien changé aujourd’hui. Même si ce n’était pas gagné d’avance (car la Nouvelle-Calédonie est dans un territoire sous domination anglophone avec l’Australie et la Nouvelle-Zélande qui se partagent le développement de la zone), la Secal a développé, elle aussi, des accords de coopération en terme d’ingénierie et de développement économique avec le Vanuatu et Wallis-et-Futuna au cours de ses dernières années.

Enfin, pour **Marc Dubernet**, directeur du bassin Océan Indien à l’AFD, les Epl ont une légitimité et surtout une expertise/expérience positive ou négative à mettre à profit des pays voisins dans chaque bassin ultramarin. Cela contribue au rayonnement positif de la France dans cette zone. Le réseau AFD à travers le monde a d’ailleurs évolué. L’agence réfléchit aujourd’hui par bassins de coopération (17 au total) et désormais les territoires ultramarins français (3 bassins océaniques) sont intégrés dans cette stratégie pour une vision d’ensemble de chaque périmètre et surtout une décentralisation des décisions de financement et d’accompagnement des projets. En 2019, le budget du bassin Océan indien est pde 660 millions d’euros (contre 336 en 2018). « C’est une volonté politique forte de l’AFD »; selon le directeur de la zone d’accompagner les porteurs de projets.

Bref les feux sont au vert pour le développement des Epl ultramarines dans leur bassin régional. Maintenant à elles de jouer.

À télécharger

- [Conférence Outre-mer 2019 Présentation plénière 14 juin](#)